

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Seizième session de la Conférence des Parties
Bangkok (Thaïlande), 3 – 14 mars 2013

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

Conformément à la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP15), retirer *Pteropus brunneus* de l'Annexe II car elle n'est plus considérée comme une espèce valide et ne satisfait donc pas aux critères relatifs au commerce (annexes 2a et 2b) d'inscription à l'Annexe II.

B. Auteur de la proposition

L'Australie*, sur demande du Comité pour les animaux, préconise la suppression de *P. brunneus* de l'Annexe II (AC26 WG1 Doc. 2).

C. Justificatif

1. Taxonomie

- 1.1 Classe: Mammalia
- 1.2 Ordre: Chiroptera
- 1.3 Famille: Pteropodidae
- 1.4 Espèce: *Pteropus brunneus* Dobson, 1878
- 1.5 Synonymes scientifiques: *Pteropus gouldi* (par erreur)
- 1.6 Noms communs: anglais: Percy Island flying-fox, dusky flying-fox
espagnol: Zorro volador de las islas Percy
suédois: Percyflyghund
- 1.7 Numéros de code: ne figure pas dans le manuel d'identification CITES

2. Vue d'ensemble

Dans le cadre de son examen périodique des annexes, le Comité pour les animaux a recommandé que *P. brunneus* soit retiré de l'Annexe II (AC 26 WG1 Doc. 2). La recommandation a été faite sur la base d'informations fournies par l'autorité scientifique CITES de l'Australie, soumises à l'examen de la 26^e session du Comité pour les animaux (Genève, mars 2012).

P. brunneus fut l'une des nombreuses espèces proposées par l'Australie pour inscription aux annexes lorsque la CITES entra en vigueur le 1^{er} juillet 1975. Elle a été inscrite en vertu du principe de précaution car l'espèce n'était pas commercialisée.

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

Le Gouvernement australien ne considère pas *P. brunneus* comme une espèce valide. Si *P. brunneus* a jamais existé, l'espèce est aujourd'hui éteinte. Elle a été retirée de la Loi sur la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité de 1999 (*Environment Protection and Biodiversity Conservation Act 1999-EPBC*), compte tenu de l'incertitude taxonomique, de sa provenance incertaine de l'unique spécimen et de sa ressemblance avec *P. scapulatus* (TSSC, 2001).

Pteropus brunneus Dobson, 1878 a été décrit sur la base d'un spécimen mâle adulte unique prélevé sur "Percy Island" (aucun autre détail) en 1859 par le capitaine Denham du Navire de Sa Majesté "Herald" (David, 1995; Conder, 2008). Le spécimen, consistant en un crâne et la peau, étiqueté à tort *P. gouldi*, a été fourni en 1874 par le Musée britannique d'Histoire naturelle et provenait de la salle de vente de Stevens (Conder, 2008). Il n'existe aucun autre spécimen connu de *P. brunneus* et on présume qu'il s'agit en réalité d'un spécimen d'une espèce répandue, *P. scapulatus*, identifié par erreur.

Une description du spécimen (conservé au Musée britannique d'Histoire naturelle) apparaît dans Conder (2008). Il n'existe pas de rapports ultérieurs sur l'espèce, à l'exception d'un rapport contenant des informations de deuxième main dans Lucas (1897). Le spécimen ressemble beaucoup à *P. scapulatus* en apparence; ses caractéristiques morphométriques sont compatibles avec les paramètres connus de *P. scapulatus*; et la côte du Queensland, face aux îles Percy, correspondent à l'aire normale de répartition de *P. scapulatus* (Churchill, 2008). Il en résulte donc que *Pé brunneus* a probablement été décrite de façon erronée et n'est pas une espèce valide.

3. Caractéristiques de l'espèce

3.1 Répartition géographique

La seule information disponible relative à la répartition géographique de *P. brunneus*, s'il a jamais existé en tant qu'espèce, est "Percy Island" (sans autre détail), comme indiqué sur l'étiquette attachée au seul spécimen connu (Conder, 2008). Il n'existe pas de "Percy Island" en tant que telle: les Percy Islands (îles Percy) sont un groupe d'îles continentales dans le groupe Northumberland, situé entre les latitudes de 21°S et 22°S. Les trois îles principales, Middle, North East et South Percy, sont situées à environ 75km à l'est de la côte du Queensland central; la partie la plus proche du continent est à environ 50 km au sud-ouest d'un point sans dénomination de Shoalwater Bay. Le Capitaine Denham, qui a recueilli ce spécimen, n'a pas indiqué sur laquelle des trois îles principales du groupe il l'avait prélevé. Kendall Broadbent, un collecteur travaillant pour le Queensland Museum, a indiqué que l'espèce était "abondante" sur Percy Island et qu'il l'avait vue voler entre cette île et le continent "en face" (Lucas, 1897). Lucas est équivoque sur la véracité de cette observation. *P. scapulatus* avait déjà été reconnue en tant qu'espèce à cette époque mais aucun document n'indique comment Broadbent différenciait *P. scapulatus* de *P. brunneus*.

Les roussettes quittent leur gîte diurne en début de soirée pour rejoindre leurs aires d'alimentation éloignées; leurs silhouettes se détachent alors dans le ciel et elles sont très difficiles à identifier en vol. Le point "opposé" au groupe d'îles Percy, sur le continent, se trouve à environ 75 km, une distance beaucoup plus importante que le périmètre d'exploration alimentaire nocturne enregistré pour *P. scapulatus* (McWilliam, 1986; Birt, 2005). Etant donné que les îles Percy et le continent ne sont pas visibles l'un de l'autre au niveau de la mer, l'affirmation de Broadbent semble plutôt fantaisiste, à moins que la "Percy Island" dont il parle ne soit pas celle sur laquelle le spécimen a été prélevé. Il n'existe cependant aucun autre site portant un nom similaire en Australie auquel Broadbent aurait pu se référer (Geoscience Australie, 2010). Broadbent s'est donc probablement trompé sur l'espèce, sur la situation géographique de Percy Island, voire sur les deux. Il est raisonnable d'assumer que *P. scapulatus* était l'espèce mentionnée par erreur par Broadbent.

3.2 Habitat

Si *P. brunneus* a jamais existé, alors on ne connaît rien de son habitat. Middle Percy (1657 ha) est la plus grande île du groupe et aurait pu convenir à un habitat permanent de roussettes. Sa végétation d'origine comportait probablement des taillis de vigne dominés par des pins de Hoop (*Araucaria*) et des forêts de mangrove. Une partie de l'île a été défrichée et louée pour l'élevage après 1964; certains taillis de vigne avec pins de Hoop ont survécu et on trouve des mangroves près d'un petit système de criques sur la face ouest de l'île. On ne sait pas si l'une ou l'autre des îles Percy a abrité des roussettes depuis que le spécimen a été prélevé.

3.3 Caractéristiques biologiques

Si *P. brunneus* a jamais existé en tant qu'espèce, on ne sait rien de ses caractéristiques biologiques.

3.4 Caractéristiques morphologiques

Le seul spécimen connu de *P. brunneus* est un mâle adulte mesurant approximativement 210 mm (longueur tête-corps) avec un avant-bras mesurant 118 mm de long. Son poids est indiqué comme étant "probablement de 200 g" (Conder, 2008). Sa coloration est un brun moyen sur tout le corps, plus clair sur le manteau, avec des touffes glandulaires partiellement dissimulées, couleur chamois, de chaque côté du cou. La tête est d'un brun doré plus pâle et la coloration ventrale légèrement plus claire que la dorsale. La coloration du spécimen a pu être modifiée par le temps. Les surfaces dorsales du tibia comportent de la fourrure sur les trois quarts proximaux de leur longueur (Conder, 2008). Conder (2008) a considéré *P. brunneus* comme étant distincte des six espèces de *Pteropus* que l'on rencontre en Australie, en raison de sa taille générale, de la longueur de l'avant-bras et des touffes glandulaires dissimulées sur les épaules. Cependant, sa taille, y compris la longueur de l'avant-bras, et sa coloration correspondent aux paramètres connus de *P. scapulatus*.

3.5 Rôle de l'espèce dans son écosystème

Le rôle de cette espèce dans l'écosystème, pour peu qu'elle ait existé, n'est pas connu.

4. Etat et tendances

4.1 Tendances de l'habitat

Un bail de pâturage est en vigueur sur Middle Percy Island depuis 1964, ce qui a probablement entraîné la destruction des taillis de vigne et des pins de Hoop indigènes pour créer le pâturage, ce qui pourrait avoir eu un impact sur les sites de reproduction des roussettes, pour peu qu'elles aient été présentes. L'étendue originale et actuelle de la forêt de mangrove sur Middle Percy Island est inconnue.

4.2 Taille de la population

Pour peu que *P. brunneus* ait jamais existé, on ne sait rien de la taille de sa population.

4.3 Structure de la population

Pour peu que *P. brunneus* ait jamais existé, aucune étude n'a été publiée sur la structure de sa population.

4.4 Tendances de la population

Pour peu que *P. brunneus* ait jamais existé, aucune estimation ou tendance de la population n'a jamais été publiée.

4.5 Tendances géographiques

Il n'existe pas d'information sur les tendances géographiques de cette espèce (pour peu qu'elle ait jamais existé).

5. Menaces

Pour peu que *P. brunneus* ait jamais existé, les causes de son extinction sont inconnues. Aucune autre espèce de roussette ne s'est éteinte en Australie depuis son installation.

6. Utilisation et commerce

6.1 Utilisation au plan national

Comme un seul spécimen de *P. brunneus* a été identifié, il est peu probable qu'il ait jamais été utilisé au plan national. Il est peu probable que *P. brunneus* ait fait l'objet d'un commerce.

6.2 Commerce licite

Un spécimen unique, fourni par le capitaine du Navire de sa Majesté "Herald" en 1859, a été acquis par le Musée britannique d'Histoire naturelle à la salle de vente de Stevens, Londres, en 1874 (Conder, 2008). Aucune autre forme de commerce n'est connue ou documentée. Le prélèvement et la vente ultérieure d'un spécimen mâle unique ont peu de chance d'avoir contribué à l'extinction de l'espèce, s'il s'agissait réellement d'une espèce distincte.

6.3 Parties et produits commercialisés

Un spécimen unique de *P. brunneus* a été identifié et aucune partie ou dérivé n'a été commercialisé.

6.4 Commerce illicite

Un spécimen unique de *P. brunneus* a été identifié et aucun commerce illicite n'est connu ou documenté.

6.5 Effets réels ou potentiels du commerce

Un spécimen unique de *P. brunneus* a été identifié et l'espèce n'était pas commercialisée. Si *P. brunneus* est une espèce réelle et si elle est redécouverte, tout commerce potentiel de cette espèce serait strictement réglementé conformément à la Loi australienne.

7. Instruments juridiques

7.1 Au plan national

P. brunneus a été retiré de la liste figurant dans le texte de loi *Environment Protection and Biodiversity Conservation Act 1999* (EPBC Act) en 2001 sur l'avis du Comité scientifique relatif aux espèces menacées (Threatened Species Scientific Committee -TSSC). Pour retirer l'espèce de la liste, le comité s'est fondé sur l'incertitude taxonomique, l'incertitude de la provenance du spécimen et sa similarité avec la roussette (TSSC, 2001).

7.2 Au plan international

P. brunneus a été classé comme étant Éteint dans la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en 2012 (Richards and Hall, 2008). *P. brunneus* figure à l'Annexe II su titre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Des permis sont exigés pour l'importation et l'exportation d'espèces inscrites à l'Annexe II de la CITES.

8. Gestion de l'espèce

8.1 Mesures de gestion

Aucune mesure spécifique de gestion n'a été appliquée car l'Australie ne considère pas *P. brunneus* comme une espèce valide et, si elle a jamais existé, elle n'a pas été vue dans la nature depuis 1859.

8.2 Surveillance continue de la population

Aucune surveillance continue spécifique de la population n'a été appliquée car l'Australie ne considère pas *P. brunneus* comme une espèce valide et, si elle a jamais existé, elle n'a pas été vue dans la nature depuis 1859.

8.3 Mesures de contrôle

8.3.1 Au plan international

L'EPBC Act réglemente les espèces inscrites à la CITES et les espèces sauvages indigènes d'Australie et leurs produits. L'exportation à des fins commerciales de mammifères australiens indigènes est strictement interdite, par contre leur exportation à des fins non commerciales spécifiques (par ex. pour la recherche, l'éducation ou une exposition) peut être

autorisée. Si *P. brunneus* était redécouvert, il serait classé dans la liste des mammifères australiens indigènes et un permis australien d'exportation serait nécessaire pour l'exporter même s'il était retiré de la liste de la CITES.

8.3.2 Au plan interne

Si *P. brunneus* est une espèce valide et s'il était redécouvert, il serait considéré comme une espèce australienne indigène et tout prélèvement dans la nature serait strictement réglementé par la législation australienne interne relative à l'environnement.

8.4 Elevage en captivité et reproduction artificielle

Aucune forme spécifique d'élevage en captivité et de reproduction artificielle ne s'applique à cette espèce car l'Australie ne considère pas *P. brunneus* comme une espèce valide et, si elle a jamais existé, elle n'a pas été vue dans la nature depuis 1859.

8.5 Conservation de l'habitat

South Percy et North East Percy sont des parcs nationaux. Le gouvernement du Queensland a récemment acquis une partie de Middle Percy Island pour en faire une réserve de conservation. Les îles Percy ne sont accessibles que par bateau ou hydravion, et une destruction de l'habitat sur une échelle suffisamment importante pour causer l'extinction d'un grand mammifère volant comme la roussette est peu probable. Il n'existe pas d'habitat permanent de roussettes sur les îles Percy. Les parcs nationaux sont gérés actuellement par le Queensland Department of Environment and Heritage Protection, conformément au *Nature Conservation Act 1992* (Qld) qui a pour but de préserver et de protéger les valeurs naturelles et culturelles du Queensland.

8.6 Mesures de sauvegarde

Si *P. brunneus* existe réellement et était redécouverte, elle serait protégée contre le commerce international par les dispositions figurant dans l'EPBC Act.

9. Information sur les espèces semblables

En apparence, le spécimen de *P. brunneus* ressemble fortement à la petite roussette (*P. scapulatus*), une espèce endémique à l'Australie (Churchill, 2008). La coloration et les caractéristiques morphométriques du spécimen correspondent aux variations connues de *P. scapulatus*, surtout si on tient compte du rétrécissement et de la décoloration qui interviennent avec l'âge. *P. scapulatus* est largement répandu, très nomade et abondant en Australie tropicale et subtropicale. Sa répartition géographique recoupe la répartition hypothétique de *P. brunneus*. L'erreur d'identification du spécimen de *P. brunneus* est donc probable. Conder (2008) ne s'étend pas sur la signification des touffes glandulaires cachées ou sur les tibias recouverts de fourrure du spécimen. *P. brunneus* pourrait être un spécimen aberrant de *P. scapulatus* ou avoir été prélevé dans une colonie de cette espèce comportant un pourcentage important d'aberrations de ce genre. On ne sait pas si le spécimen a été comparé avec des espèces similaires de *Pteropus* rencontrées en dehors d'Australie.

10. Consultations

Pour peu que *P. brunneus* ait jamais existé en tant qu'espèce, elle était endémique en Australie avant son extinction; donc les consultations avec d'autres États de l'aire de répartition n'étaient pas nécessaires.

11. Remarques supplémentaires

En résumé, il n'existe pas de preuve convaincante que le spécimen unique de *P. brunneus* représente une espèce valide. Si cette espèce a jamais existé, elle est éteinte aujourd'hui. La provenance du seul spécimen connu, aujourd'hui dans la collection du Musée d'histoire naturelle de Londres, est douteuse (TSSC, 2001). Morphologiquement, le spécimen est semblable à la roussette *P. scapulatus* et correspond aux paramètres morphométriques et à la répartition géographique acceptés de *P. scapulatus* (Churchill, 2008; TSSC, 2001). La publication la plus récente relative à *P. brunneus* ne résout pas cette anomalie (Conder, 2008). *P. scapulatus* est une espèce courante largement répandue dont la répartition englobe celle de *P. brunneus*. Il est donc probable que *P. brunneus* soit un spécimen faussement identifié de *P. scapulatus*. Après son prélèvement, aucun autre rapport n'a été établi sur *P. brunneus* à l'exception d'un

compte-rendu douteux de seconde-main d'un témoin qui ne donne aucun détail important (Lucas, 1897). Le Gouvernement australien a retiré *P. brunneus* de la liste des espèces figurant dans l'*EPBC Act 1999* en raison de l'incertitude de sa taxonomie, de l'incertitude de la provenance du spécimen et de sa ressemblance avec la roussette (TSSC, 2001). S'il s'agissait d'une espèce distincte, la commercialisation n'est pas considérée comme un facteur de son extinction. Si *P. brunneus* était redécouverte, il y a peu de chance pour que le commerce devienne un facteur menaçant. L'Australie propose donc le retrait de *P. brunneus* de l'Annexe II de la CITES et de toutes les annexes de la CITES.

12. Références

- Birt, P. 2005. Mutualistic interactions between the nectar-feeding little red flying-fox *Pteropus scapulatus* (Chiroptera: Pteropodidae) and eucalypts: habitat utilisation and pollination. Doctoral dissertation (unpubl.), University of Queensland, Brisbane.
- Churchill, S. 2008. Australian Bats. 2nd edition. Allen & Unwin, Sydney.
- Conder, P. 2008. 'Percy Island Flying-fox'. In Van Dyck, S. and R. Strahan (Eds). 2008. The Mammals of Australia, 3rd edition. Reed New Holland, Sydney.
- David, A. 1995. The voyage of HMS *Herald* to Australia and the South-west Pacific 1852-1861 under the command of Captain Henry Mangles Denham. Miegunyah Press Series. Melbourne University Press, Melbourne.
- Geoscience Australia. 2010. http://www.ga.gov.au/place-names/Q_result.jsp. Downloaded 20 August 2012.
- Lucas, T.P. 1897. The Flying-Fox: Its Habits and Depredations. *Proceedings of the Royal Society of Queensland XII*: 49–53.
- McWilliam, A.N. 1986. The feeding ecology of *Pteropus* in north-eastern New South Wales, Australia. *Myotis* **23–24**: 201–8.
- Queensland Government. 2011. Department of Environment and Heritage Protection. Extinct in the Wild Animals. http://www.ehp.qld.gov.au/wildlife/threatened-species/extinct-in-wild/extinct_in_the_wild_animals.html. Downloaded 21 August 2012.
- Richards, G. and Hall, L. 2008. *Pteropus brunneus*. In: IUCN 2012. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2012.1. <www.iucnredlist.org>. Downloaded on 21 September 2012.
- TSSC (Threatened Species Scientific Committee). 2001. Listing advice for Ten species of Bats. <http://www.environment.gov.au/biodiversity/threatened/species/bats.html>. Downloaded 17 August 2012.